



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant un projet d'exploitation d'une plateforme de valorisation et d'une installation de stockage de déchets inertes du BTP sur la commune de SAINT-ANDRE-de-SEIGNANX présentée par la Société MAT-ECO LANDES PAYS BASQUE

Par arrêté préfectoral du **- 2 AOUT 2023**, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 33 jours est prescrite du lundi 21 août à 8 h 30 au vendredi 22 septembre 2023 inclus, 12 h 30.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Gérard VOISIN ; la commissaire enquêtrice suppléante est Madame Amélie CARDINET.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-autorisation>

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- sur support papier :

- à la **mairie de SAINT-ANDRE-de-SEIGNANX**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- . les lundi, mardi, jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 ;
- . le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
- . le samedi de 09 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend une présentation non technique, une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de SAINT-ANDRE-de-SEIGNANX, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SAINT-ANDRE-de-SEIGNANX :

- lundi 21 août 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- samedi 9 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 15 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 22 septembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT-ANDRE-de-SEIGNANX, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès du Cabinet NOUGER à BAYONNE – Madame Sabine CARRIQUE : tél. : 06.89.28.03.52 –
mail : sabine@cabinetnouger.com

Mont-de-Marsan, le - 2 AOUT 2023

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale



Stéphanie MONTEUIL